



Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Théo FASSEUR** le **15/03/2024**

Date du précédent contrôle : **18/02/2020**

Nature du précédent contrôle : **Bonne exécution des travaux**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **2020**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

ANTHONY NUNES

330 ROUTE DE LA GRAVE

24220 COUX ET BIGAROQUE

Section et n° de parcelle : **B 2528**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

ANTHONY NUNES

330 ROUTE DE LA GRAVE

24220 COUX ET BIGAROQUE

FRANCE

Tél :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **3**

Nombre de pièces principales : **5**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles :

Présence d'un puits : **Non**

Présence d'une source : **Non**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Il n'existe pas d'accès visible au tuyauteries d'évacuation des eaux usées.

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Infiltration sur la parcelle**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement est accessible.

Il existe une fosse toutes eaux.

Nombre de fosse toutes eaux : **1**

Volume en litre : **3000**

Accessibilité : **La fosse toutes eaux est accessible.**

La fosse toutes eaux ne présente pas de signe d'altération.

Il existe un préfiltre.

Accessibilité : **Le système de préfiltre est accessible.**

Emplacement du préfiltre : **Intégré à la fosse**

Volume en litre : **300**

Type de préfiltre intégré : **Cassette**

Le préfiltre ne présente pas de signe d'altération.

L'écoulement est correct.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Janvier 2024**

Bordereau : **Non**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **M. CROUZET Bernard**

Hauteur de boues : **-5%**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Non**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées d'épandage**

Précision sur la taille du système de traitement : **4x15m**

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : **100**

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard est accessible.

Le regard ne présente pas de signes d'altération.

REGARD DE CONTROLE

Il existe un regard de contrôle.

Type de regard : **Regard**

Le regard de contrôle est accessible.

Le regard de contrôle présente les signes d'altération suivant :

Commentaires : **40cm d'eau dans le fond du regard ; pensez à regarder de temps à autre si l'eau persiste car actuelle forte période de pluie.**

Dysfonctionnement : **Présence d'eau**

Commentaires :

Un regard de contrôle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

ANTHONY NUNES
330 ROUTE DE LA GRAVE
24220 COUX ET BIGAROQUE

Section et n° de parcelle : **B 2528**
Diagnostic de bon fonctionnement du **15/03/2024**

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

L'installation d'assainissement non collectif est **présentée avec une absence de non-conformité (arrêté du 27 avril 2012).**

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le préfiltre doit être nettoyé à l'eau claire 1 fois par an, en dehors de la fosse.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.

AVIS DU PRÉSIDENT

- Dispositif complet, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque apparent (pas de résurgence ou de rejet constaté).

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'installation comprend les éléments suivant :

- FTE + TRANCHEES D'EPANDAGES

L'installation présente une absence de non-conformité (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012, du 27 avril 2012 et du 27 avril 2012).

Travaux à effectuer :

En cas de vente du bien immobilier, aucun travaux n'est nécessaire.

A fin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 15/03/2024
Le Technicien Théo FASSEUR

Fait à Saint Cyprien le
Pour le Président S. ORHAND
Le Vice-Président J.B LALUE

Fait à COUX ET BIGAROQUE
Le
Le Maire

